

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE LA METROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

Séance du 26 septembre 2019

Madame Martine VASSAL, Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 174 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Guy ALBERT - Béatrice ALIPHAT - Martial ALVAREZ - Christophe AMALRIC - Sophie AMARANTINIS - Christian AMIRATY - Philippe ARDHUIN - Michel AZOULAI - René BACCINO - Mireille BALLETTI - Guy BARRET - Sylvia BARTHELEMY - Marie-Josée BATTISTA - Jean-Pierre BAUMANN - Yves BEAUVAL - François BERNARDINI - Sabine BERNASCONI - André BERTERO - Jean-Pierre BERTRAND - Jacques BESNAÏNOU - Solange BIAGGI - Roland BLUM - Odile BONTHOUX - Patrick BORÉ - Jacques BOUDON - Michel BOULAN - Gérard BRAMOULLÉ - Christian BURLE - Marie-Christine CALATAYUD - Henri CAMBESSEDES - Jean-Louis CANAL - Laure-Agnès CARADEC - Eric CASADO - Eugène CASELLI - Roland CAZZOLA - Martine CESARI - Bruno CHAIX - Philippe CHARRIN - Gaby CHARROUX - Gérard CHENOZ - Jean-David CIOT - Frédéric COLLART - Jean-François CORNO - Pierre COULOMB - Georges CRISTIANI - Sandra DALBIN - Michel DARY - Philippe DE SAINTDO - Sophie DEGIOANNI - Jean-Claude DELAGE - Christian DELAVET - Anne-Marie D'ESTIENNE D'ORVES - Sylvaine DI CARO - Nouriaty DJAMBAE - Pierre DJIANE - Frédéric DOURNAYAN - Marie-France DROPY-OURET - Sandra DUGUET - Michèle EMERY - Hervé FABRE-AUBRESPY - Nathalie FEDI - Patricia FERNANDEZ-PEDINIELLI - Gilbert FERRARI - Céline FILIPPI - Claude FILIPPI - Richard FINDYKIAN - Dominique FLEURY-VLASTO - Arlette FRUCTUS - Josette FURACE - Loïc GACHON - Daniel GAGNON - Alexandre GALLESE - Danièle GARCIA - Gérard GAZAY - Hélène GENTE-CEAGLIO - Jacky GERARD - Patrick GHIGONETTO - Roland GIBERTI - Philippe GINOUX - Jean-Pierre GIORGI - Georges GOMEZ - Jean-Pascal GOURNES - Olivier GUIROU - Daniel HERMANN - Jean HETSCH - Michel ILLAC - Nicolas ISNARD - Noro ISSAN-HAMADY - Bernard JACQUIER - Nicole JOULIA - Mireille JOUVE - Didier KHELFA - Nathalie LAINE - Dany LAMY - Michel LAN - Albert LAPEYRE - Eric LE DISSÈS - Stéphane LE RUDULIER - Michel LEGIER - Gisèle LELOUIS - Gaëlle LENFANT - Annie LEVY-MOZZICONACCI - Hélène LHEN-ROUBAUD - Jean-Pierre MAGGI - Antoine MAGGIO - Irène MALAUZAT - Richard MALLIÉ - Joël MANCEL - Bernard MARANDAT - Rémi MARCENGO - Stéphane MARI - Jeanne MARTI - Régis MARTIN - Bernard MARTY - Florence MASSE - Roger MEI - Danielle MENET - Patrick MENNUCCI - Arnaud MERCIER - Xavier MERY - Yves MESNARD - Marie-Claude MICHEL - Danielle MILON - André MOLINO - Jean-Claude MONDOLINI - Jean MONTAGNAC - Pascal MONTECOT - Yves MORAINÉ - Pascale MORBELLI - Roland MOUREN - Lisette NARDUCCI - Jérôme ORGEAS - Patrick PAPPALARDO - Didier PARAKIAN - Christian PELLICANI - Serge PEROTTINO - Claude PICCIRILLO - Catherine PILA - Patrick PIN - Marc POGGIALE - Jean-Jacques POLITANO - Gérard POLIZZI - Henri PONS - Véronique PRADEL - Marine PUSTORINO-DURAND - Julien RAVIER - Martine RENAUD - Maryvonne RIBIERE - Jean ROATTA - Marie-Laure ROCCA-SERRA - Maryse RODDE - Georges ROSSO - Michel ROUX - Lionel ROYER-PERREAUT - Roger RUZE - Isabelle SAVON - Jean-Pierre SERRUS - Monique SLISSA - Jules SUSINI - Luc TALASSINOS - Francis TAULAN - Guy TEISSIER - Dominique TIAN - Jean-Louis TIXIER - Maxime TOMMASINI - Jocelyne TRANI - Claude VALLETTE - Martine VASSAL - Josette VENTRE - Yves VIDAL - Frédéric VIGOUROUX - Yves WIGT - Didier ZANINI - Kheira ZENAFI.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Serge ANDREONI représenté par Pascal MONTECOT - Patrick APPARICIO représenté par André BERTERO - Loïc BARAT représenté par Gisèle LELOUIS - Moussa BENKACI représenté par Odile BONTHOUX - Jean-Louis BONAN représenté par Nathalie LAINE - Nadia BOULAINSEUR représentée par Roland CAZZOLA - Frédéric BOUSQUET représenté par Michèle EMERY - Valérie BOYER représentée par Mireille BALLETTI - Christine CAPDEVILLE représentée par Yves MESNARD - Marie-

Signé le 26 Septembre 2019

Reçu au Contrôle de légalité le 02 octobre 2019

Arlette CARLOTTI représentée par Bernard MARTY - Maurice CHAZEAU représenté par Jacques BOUDON - Anne CLAUDIUS-PETIT représentée par Martine RENAUD - Auguste COLOMB représenté par Hélène GENTE-CEAGLIO - Monique CORDIER représentée par Laure-Agnès CARADEC - Robert DAGORNE représenté par Georges CRISTIANI - Monique DAUBET-GRUNDLER représentée par Maxime TOMMASINI - Bernard DESTROST représenté par Jérôme ORGEAS - Olivier FREGÉAC représenté par Alexandre GALLESE - Jean-Claude GAUDIN représenté par Yves MORAINÉ - Marie-Madeleine GEIER-GHIO représentée par Daniel HERMANN - Philippe GRANGE représenté par Philippe GINOUX - Frédéric GUINIERI représenté par Joël MANCEL - Garo HOVSEPIAN représenté par Stéphane MARI - Maryse JOISSAINS MASINI représentée par Gérard BRAMOULLÉ - André JULLIEN représenté par Patrick PIN - Jean-Marie LEONARDIS représenté par Serge PEROTTINO - Marie-Louise LOTA représentée par Catherine PILA - Laurence LUCCIONI représentée par Julien RAVIER - Christophe MASSE représenté par Florence MASSE - Marcel MAUNIER représenté par Jocelyne TRANI - Georges MAURY représenté par Yves BEAUVAL - Michel MILLE représenté par Didier KHELFA - Richard MIRON représenté par Gérard CHENOZ - Virginie MONNET-CORTI représentée par Isabelle SAVON - Patrick PADOVANI représenté par Solange BIAGGI - Stéphane PAOLI représenté par Philippe DE SAINTDO - Roger PELLENC représenté par Hervé FABRE-AUBRESPY - Roger PIZOT représenté par Jean-David CIOT - Muriel PRISCO représentée par Gérard POLIZZI - Bernard RAMOND représenté par Guy BARRET - Alain ROUSSET représenté par Danielle MENET - Patrick VILORIA représenté par Véronique PRADEL - David YTIER représenté par Nicolas ISNARD - Karima ZERKANI-RAYNAL représentée par Régis MARTIN.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Michel CATANEO - Laurent COMAS - Sandrine D'ANGIO - Jean-Claude FERAUD - Samia GHALI - Bruno GILLES - Albert GUIGUI - Eliane ISIDORE - Marie MUSTACHIA - Chrystiane PAUL - Elisabeth PHILIPPE - Stéphane PICHON - Nathalie PIGAMO - Roland POVINELLI - Stéphane RAVIER - Florian SALAZAR-MARTIN - Eric SCOTTO - Marie-Pierre SICARD-DESNUELLE - Emmanuelle SINOPOLI - Marie-France SOURD GULINO - Philippe VERAN - Karim ZERIBI.

Etaient présents et représentés en cours de séance Mesdames et Messieurs :

Patrick MENNUCCI représenté à 14h45 par Eugène CASELLI - Marine PUSTORINO-DURAND représentée à 14h45 par Josette VENTRE - Yves VIDAL représenté à 15h15 par Olivier GUIROU - Michel DARY représenté à 16h00 par Marie-France DROPY-OURET - Solange BIAGGI représentée à 16h00 par René BACCINO - Patricia FERNANDEZ-PEDINIELLI à 16h25 représentée par Henri CAMBESSEDES.

Etaient présents et excusés en cours de séance Mesdames et Messieurs :

Dany LAMY à 14h32 - Gérard POLIZZI à 14h45 - Bruno CHAIX à 14h54 - Didier PARAKIAN à 15h15 - Yves VIDAL à 15h15 - Lisette NARDUCCI à 15h17 - Jean-Pierre SERRUS à 15h20 - Antoine MAGGIO à 15h20 - Jacques BOUDON à 15h20 - Eugène CASELLI à 15h25 - Frédéric COLLART à 15h25 - Nathalie LAINÉ à 15h30 - Jean-Louis TIXIER à 15h30 - Sandra DALBIN à 15h31 - Josette FURACE à 15h34 - Roland CAZZOLA à 15h34 - Roland BLUM à 15h52 - Jean ROATTA à 15h53 - Catherine PILA à 15h55 - Bernard MARANDAT à 16h00 - Pascal MONTECOT à 16h02 - Michel LAN à 16h03 - Richard MALLIÉ à 16h03 - Stéphane LERUDULIER à 16h04 - Claude FILIPPI à 16h04 - Jean MONTAGNAC à 16h06 - Céline FILIPPI à 16h10 - Sophie AMARANTINIS à 16h11 - Marie-Laure ROCCA-SERRA à 16h15 - Dominique FLEURY-VLASO à 16h08 - Gérard GAZAY à 16h09 - Georges ROSSO à 16h15 - Danielle MENET à 16h15 - Eric CASADO à 16h15 - Odile BONTHOUX à 16h15 - Sabine BERNASCONI à 16h15 - Lionel ROYER-PERREAUT à 16h15 - Nicole JOULIA à 16h15 - Gilbert FERRARI à 16h15 - Philippe DE SAINTDO à 16h15 - Irène MALAUZAT à 16h15 - Frédéric VIGOUROUX à 16h16 - Danielle MILON - Yves MESNARD à 16h20 - Patrick PIN à 16h20 - Sophie DEGIOANNI à 16h20 - Jean-Pascal GOURNES à 16h20 - Frédéric VIGOUROUX à 16h20 - Guy ALBERT à 16h20 - Maryse RODDE à 16h20 - François BERNARDINI à 16h20 - Gaëlle LENFANT à 16h20 - Bernard MARTY à 16h20 - Christian PELLICANI à 16h20 - Pierre COULOMB à 16h20 - Jean-Claude DELAGE à 16h23 - Sylvaine DI CARO à 16h23 - Francis TAULAN à 16h23 - Jules SUSINI à 16h23 - Jean-Louis CANAL à 16h24 - Richard FINDYKIAN à 16h27 - Christophe AMALRIC à 16h29 - Jacky GERARD à 16h30 - Florence MASSE à 16h36 - Mireille BALLETTI à 16h37 - Eric LE DISSES à 16h3 - Claude VALLETTE à 16h39 - Albert LAPEYRE à 16h43 - Dominique TIAN à 16h45 - Remi MARCENGO à 16h45 - Danièle GARCIA à 16h50

Madame la Présidente a proposé au Conseil de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

TRA 001-6773/19/CM

■ Modifications de la gamme tarifaire métropolitaine événementielle dédiée à la mobilité

MET 19/12151/CM

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Conseil de la Métropole le rapport suivant :

Le territoire métropolitain est particulièrement attractif. A ce titre de très nombreuses manifestations culturelles, sportives et professionnelles (congrès) de niveau national et international sont régulièrement organisées sur le territoire.

La Métropole, régulièrement sollicitée par les organisateurs de ces manifestations, souhaite promouvoir ses offres de mobilité à l'occasion de ces événements et a ainsi approuvé une gamme tarifaire événementielle pour les transports publics métropolitains par délibération n° TRA 005-6410/19/CM du Conseil de la Métropole du 20 juin 2019.

Comme indiqué dans la délibération précitée, la Métropole se réserve la possibilité d'approuver des offres tarifaires spécifiques lorsqu'elle accueille sur son territoire des événements majeurs de niveau international.

Ainsi dans le cadre de la journée du transport public qui se déroule tous les ans, et pour favoriser l'usage des transports en commun par les personnes qui ne sont pas des usagers réguliers des transports, la Métropole souhaite étendre la durée de validité des titres 1 voyage à toute la journée d'exploitation, au lieu des 60 minutes actuellement, sur les réseaux urbains de Marseille et d'Aix, à l'instar de ce qui est déjà pratiqué lors des pics de pollution de niveau 2. Il n'est pas possible pour le moment, pour des raisons billettiques, d'étendre cette mesure aux autres réseaux métropolitains mais les services y travaillent en vue des prochaines éditions.

La perte de recettes estimée associée à cette mesure s'élève à 48 000€

Aussi, conformément à la délibération cadre n° ENV 001-6469/19/CM votée par le Conseil du 20 juin 2019 fixant les grands principes de la participation de la Métropole Aix-Marseille-Provence à l'accueil du Congrès Mondial de la Nature, la Métropole propose d'approuver une gamme tarifaire spécifique destinée aux congressistes membres de l'UICN, organisatrice de l'événement, et aux 13 500 autres participants.

Les congressistes bénéficieront ainsi de produits tarifaires permettant de voyager selon leurs besoins de mobilité et la durée de leur séjour (Pass de 24h à 15 jours) sur le réseau exploité par la RTM ou sur l'ensemble des réseaux de transport métropolitains pour découvrir notre territoire.

A titre d'exemple, le PASS 9 jours comprendra tous les réseaux urbains y compris la RTM, l'ensemble des lignes interurbaines et les lignes Aéroport pour 45 €.

La Métropole s'est également engagée à fournir gracieusement à l'UICN 1 500 pass 15j pour les membres de l'organisation.

Les coûts liés à la mise en œuvre de cette gamme tarifaire seront compris dans l'enveloppe de 1,5 million d'euros consacrée à cet événement par la Métropole.

Il est donc proposé d'approuver par la présente délibération une gamme tarifaire événementielle complémentaire à destination du Congrès Mondial de la Nature organisé en juin 2020 à Marseille.

La Métropole se chargera de sa commercialisation et mettra en place pour cette occasion des procédures adaptées et simplifiées de vente et de distribution de ces titres de transport en collaboration avec l'organisateur des manifestations.

Signé le 26 Septembre 2019
Reçu au Contrôle de légalité le 02 octobre 2019

De plus, l'attractivité de la Métropole amène les organisateurs d'événements à demander régulièrement des tarifs spécifiques pour de grandes quantités de titres. Il est donc proposé d'ajouter à la gamme tarifaire événementielle, votée en juin 2019, un tarif préférentiel pour l'achat, en une seule fois, de 5 000 titres pour 5 jours de libre circulation sur l'ensemble des réseaux de la métropole.

Par ailleurs, il est convenu pour l'instant de retirer de cette gamme tarifaire les services TER et des services privés de mobilité alternative tels que les trottinettes ou l'autopartage, car les conventions avec ces opérateurs ne sont pas encore finalisées.

Ainsi, il y a lieu de substituer à la gamme tarifaire événementielle votée en juin 2019, la gamme tarifaire événementielle générale annexée à la présente délibération.

Enfin, depuis 2006, un système de vélos en libre-service, appelé « levélo », a été déployé sur la commune de Marseille.

Par délibération n°TRA 007-2063/17/CM du Conseil de la Métropole du 18 mai 2017, la Métropole a approuvé une gamme tarifaire pour ce service comprenant deux offres promotionnelles, pouvant être appliquées lors de manifestations ou d'événements par la Collectivité.

La Métropole souhaite, afin de promouvoir l'usage de ce mode de transport respectueux de l'environnement, proposer une troisième offre promotionnelle. Actuellement, le ticket 7 jours est à 1 euro, et prévoit la gratuité des 30 premières minutes de chaque trajet et chaque heure supplémentaire est facturée 1 euro. Il est proposé de créer l'« offre promotionnelle 3 » à destination du public participant à ces événements et manifestations. Cette offre promotionnelle 3 comprend :

- La gratuité du ticket 7 jours
- 23h59 de gratuité à chaque prise de vélo.
- Une facturation de 0,50 euros pour chaque heure supplémentaire

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

Le Conseil de la Métropole Aix-Marseille-Provence,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Le Code des Transports et notamment son article L1113-1 ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- La loi n°82-1153 du 30 décembre 1982 d'Orientation des Transports Intérieurs modifiés ;
- La délibération n° TRA 007-2063/17/CM du Conseil de la Métropole du 18 mai 2017 portant approbation de nouveaux tarifs pour le système de location de vélos en libre-service implanté sur la commune de Marseille ;
- La délibération cadre n° ENV 001-6469/19/CM du 20 juin 2019 relative à la participation de la Métropole Aix-Marseille-Provence à l'accueil du Congrès Mondial de la Nature ;
- La délibération n° TRA 005-6410/19/CM du 20 juin 2019 relative à l'approbation d'une gamme tarifaire événementielle métropolitaine et de la distribution de titres de transport métropolitains à l'occasion d'opérations de promotion de la mobilité.

Oùï le rapport ci-dessus,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

Signé le 26 Septembre 2019
Reçu au Contrôle de légalité le 02 octobre 2019

- Que la Métropole a approuvé une gamme tarifaire événementielle pour les transports publics métropolitains en juin 2019 ;
- Qu'il convient notamment de compléter cette gamme tarifaire par un tarif préférentiel pour l'achat en une seule fois de 5 000 titres pour 5 jours de libre circulation sur l'ensemble des réseaux de la métropole;
- Que la Métropole s'est engagée à proposer une gamme tarifaire spécifique destinée aux congressistes du Congrès Mondial de la Nature ;
- Qu'il est proposé d'approuver une gamme tarifaire événementielle spécifique dédiée Congrès Mondial de la Nature organisé en juin 2020 à Marseille ;
- Que la Métropole souhaite favoriser l'usage des transports en commun durant la journée du transport public qui a lieu tous les ans ;
- Qu'afin de promouvoir l'usage de ce mode de transport respectueux de l'environnement, la Métropole souhaite proposer aux usagers du service « levélo », à Marseille, un nouveau tarif promotionnel applicable lors des manifestations et événements de promotion du vélo organisés sur le territoire métropolitain.

Délibère

Article 1 :

Est approuvée la modification de l'annexe à la délibération n°TRA 005-6410/19/CM du 20 juin 2019 portant approbation d'une gamme tarifaire événementielle métropolitaine, par la substitution de l'annexe 3 à la présente délibération.

Article 2 :

Est approuvée une gamme tarifaire événementielle jointe en annexe 1 relative à la mobilité dédiée au congrès Mondiale de la Nature organisé en juin 2020.

Est approuvée l'attribution, à titre gratuit, à l'UICN de 1500 pass 15j destinés aux membres de l'organisation de l'UICN pour la période du congrès.

Article 3 :

Est approuvée la création du tarif « Offre promotionnelle 3 » pour le service « levélo » et son intégration dans la gamme tarifaire « levélo », jointe en annexe 2.

Ce nouveau tarif comprend la gratuité du ticket 7 jours, 23h59 de gratuité à chaque prise et une facturation de 0,50 euros pour chaque heure supplémentaire.

Article 4 :

Est approuvée, pour la journée du transport public, l'extension de la durée de validité du ticket 1 voyage, jusqu'à la fin de service, sur les réseaux de Marseille et d'Aix.

Article 5 :

Les recettes seront constatées aux Budgets Annexe des Transports de la Métropole Aix-Marseille-Provence 2019 et suivants – Section de Fonctionnement – Sous Politique C 210 – Nature 7061

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

Certifié Conforme,
Le Vice-Président Délégué
Transports, Mobilité et Déplacements

Roland BLUM